

GRATUIT

# LE JOURNAL

Version numérique : [www.aegq.qc.ca](http://www.aegq.qc.ca)

Association des employées et employés du gouvernement

## SOMMAIRE

L'Ordre national du Québec .....	3	Tirer la langue .....	6
Remaniement ministériel .....	4	La Commission de toponymie .....	8, 11
Nominations .....	5, 9, 10	Regroupement La Capitale / SSQ Assurance .....	11
La promesse d'achat, du rêve à la réalité .....	5	Toyota Highlander hybride Limited AWD 2020 .....	15



COVID-19

## Le port du masque

Détails en pages 12 et 14

## AVANTAGES POUR LES EMPLOYÉS DES SERVICES PUBLICS

# MERCI!

d'être là au quotidien pour nous et nos familles

**Rabais exclusif** sur vos assurances auto, habitation ou véhicule de loisirs en tant qu'employé(e) des services publics<sup>1</sup>

**450 \$ d'économie moyenne<sup>2</sup>** pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

**Services en ligne :** gérez vos assurances ou demandez une soumission facilement, où que vous soyez et quand vous le voulez

**Obtenez une soumission!**  
**1 877 607-7301**  
[lacapitale.com/services-publics](http://lacapitale.com/services-publics)

La Capitale   
Assurance et services financiers

La Capitale assurance et services financiers inc. désigne La Capitale assurances générales inc., cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Exclusif aux employés des services publics. | 2. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

 **FONDS**  
de solidarité FTQ

[fondsftq.com/on-a-tous](http://fondsftq.com/on-a-tous)

**Merci à vous tous qui nous confiez votre épargne. Le Fonds de solidarité FTQ l'investit dans les entreprises d'ici, ce qui permet aux Québécois de reprendre le travail, et cette solidarité profite à toute la société.**



[fondsftq.com/on-a-tous](https://fondsftq.com/on-a-tous)

→ **Des épargnants.**  
→ **Des entreprises.**  
→ **Des emplois.**

**On a tous  
un Fonds  
de solidarité.**

# L'Ordre national du Québec

Chaque année depuis 1985, le premier ministre du Québec rend hommage aux personnes d'exception qui, par leurs réalisations, leurs valeurs et leurs idéaux, ont marqué l'évolution et le rayonnement du Québec. Il leur confère les titres prestigieux de chevalier ou de chevalière, d'officier ou d'officière, ou de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec.



## Statuts et fonctionnement

L'Ordre national du Québec a été institué par la Loi sur l'Ordre national du Québec, sanctionnée le 20 juin 1984 par le Parlement du Québec.

Le Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec définit les différents types d'insignes (insigne grand modèle, insigne miniature, insigne-boutonnière et barrette) propres à chacun des trois grades de l'Ordre, ainsi que les procédures d'attribution et de remise par le premier ministre.

La bonne marche de l'Ordre est assurée par le Conseil de l'Ordre et le Secrétariat de l'Ordre.

Tous les ans, le Conseil de l'Ordre lance, notamment par voie de presse, un appel public de candidatures.

Est admissible dans l'Ordre toute personne née au Québec ou y résidant. Le premier ministre peut toutefois nommer en tout temps, à titre de membre honoraire, tout étranger éminent à qui il désire accorder une distinction honorifique.

## Objet et buts de l'Ordre

Soulignant l'excellence et le mérite, l'Ordre national du Québec est un « ordre honorifique ».

L'expression Ordre national du Québec peut désigner deux choses :

- soit la plus haute distinction honorifique de l'État québécois
- soit l'ensemble des personnes décorées de cette distinction

L'Ordre, récompense suprême

L'Ordre national du Québec (au sens de « décoration ») vise à reconnaître et à promouvoir l'excellence. Il est la plus élevée des distinctions québécoises. C'est pourquoi sa devise est Honneur au peuple du Québec.

Il sert surtout à mettre en relief le mérite de personnes qui ont contribué, de manière exceptionnelle, à construire et à dynamiser la société québécoise.

L'Ordre, vivier d'ambassadeurs et d'ambassadrices de l'excellence

L'Ordre national du Québec (au sens d'« ensemble de personnes décorées ») entend être un phare du développement social.

Les hommes et les femmes qui y sont reçus doivent être un vivant miroir de l'excellence.

## Conseil de l'Ordre

### Mandat et attributions

Le Conseil de l'Ordre national du Québec est mandaté pour conseiller le premier ministre du Québec relativement aux nominations québécoises. Chaque année, il évalue les candidatures qui lui sont soumises à la suite d'un appel public.

Il assure l'intégrité, l'image et la réputation de l'Ordre. Il veille, avec le concours du Secrétariat de l'Ordre, à faire croître l'Ordre dans le respect des valeurs d'excellence, de créativité et de solidarité qui font sa grandeur et sa force.

## Composition

Le Conseil de l'Ordre national du Québec est formé de neuf personnes :

- déjà admises dans l'Ordre
- issues des différentes régions du Québec
- élues par l'ensemble des membres de l'Ordre

Le tiers d'entre elles est élu chaque année, pour un mandat de trois ans, par les membres de l'Ordre. Tous les deux ans, un président est désigné par le Conseil en son sein. Le président ne peut exercer de mandats consécutifs. Il occupe une place importante dans l'ordre de préséance relatif aux cérémonies publiques de l'État québécois.

## Appel public de candidatures

Tout citoyen peut soumettre la candidature d'une personne en vue de sa nomination (ou de sa promotion) dans l'Ordre national du Québec. Un formulaire est prévu à cette fin.

Chaque année, habituellement en septembre, un appel public de candidatures est publié dans les quotidiens et hebdomadaires du Québec et sur le Web.

## Admissibilité

Décliné en trois grades, grand officier, officier et chevalier, l'Ordre national du Québec est la plus haute distinction de l'État québécois. Son prestige est incomparable.

Peut être admise ou élevée dans l'Ordre toute personne née au Québec ou y résidant, à l'exception des membres de l'Assemblée nationale.

## Période de mise en candidature

Le calendrier est généralement fixé comme suit :

Lancement de l'appel de candidatures : Septembre

Date limite de réception des dossiers :

À la mi-novembre

## Appel de candidatures 2019

L'appel de candidatures pour les nominations de 2019 se déroulera du 10 septembre au 2 novembre 2019.

## Formulaire de candidature

Toute personne qui souhaite proposer une candidature doit remplir le formulaire prévu à cette fin. Ce dernier est en ligne seulement lors de la période d'appel de candidatures.

## Nous joindre

Secrétariat de l'Ordre national du Québec  
Ministère du Conseil exécutif  
875, Grande Allée Est, H1.885  
Québec (Québec) G1R 4Y8  
418 643-8895 poste 8895  
Secrétariat de l'Ordre national du Québec



L'esprit  
collectif

Profitez de rabais exclusifs



**15 %** de rabais  
en assurance auto



**10 %** de rabais  
en assurance habitation

Demandez une soumission

**1 866 777-2886**  
[ssq.ca/groupes](https://ssq.ca/groupes)



Votre gouvernement

## REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Le Premier Ministre Monsieur François Legault, a procédé à un remaniement ministériel.

Voici les ministres concernés ainsi que leurs nouvelles responsabilités.



**Danielle McCann**

Ministre de  
l'Enseignement supérieur



**Christian Dubé**

Ministre de la Santé  
et des Services sociaux  
Ministre responsable  
de la région de la Montérégie



**Sonia LeBel**

Ministre responsable de l'Administration  
gouvernementale et présidente  
du Conseil du trésor



**Simon Jolin-Barrette**

Ministre de la Justice  
Ministre responsable de la Langue française  
Ministre responsable de la Laïcité  
et de la Réforme parlementaire  
Leader parlementaire du gouvernement

# NOMINATIONS du conseil des ministres

## Ministère de la Santé et des Services sociaux

M<sup>me</sup> Dominique Savoie est nommée, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux. Mme Savoie agissait à titre d'administratrice d'État à la gestion des ressources gouvernementales en santé à ce ministère.

## Ministère de l'Enseignement supérieur

M. Bernard Matte est nommé, sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur. M. Matte agissait à titre d'administrateur d'État auprès du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

## Ministère de la Justice

M<sup>me</sup> Marjorie Forgues est nommée, à sous-ministre associée par intérim au ministère de la Justice.

## Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M<sup>me</sup> Caroline De Pokomandy-Morin est nommée, sous ministre adjointe au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

## Secrétariat du Conseil du trésor

M. Pierre E. Rodrigue est nommé, secrétaire associé du Conseil du trésor et dirigeant principal de l'information. M. Rodrigue était sous-ministre associé au ministère de la Justice.

## Tribunal administratif des marchés financiers

M<sup>me</sup> Nicole Martineau est nommée, vice présidente du Tribunal administratif des marchés financiers.

## Ministère de la Santé et des Services sociaux

M. Horacio Arruda est nommé de nouveau sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux et directeur national de santé publique.

M<sup>me</sup> Marie-Ève Bédard est nommée, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. Jean Maitre est nommé, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux.

## Régie de l'assurance maladie du Québec

M. Pierre Lafleur est nommé, vice-président de la Régie de l'assurance maladie du Québec. M. Lafleur était sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux.

## Sûreté du Québec

M. Yves Morency est nommé de nouveau directeur général adjoint de la Sûreté du Québec.

## Ministère du Conseil exécutif

M<sup>me</sup> Josée De Bellefeuille est nommée, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif et greffière adjointe, chargée du Secrétariat à la législation et du Secrétariat du Conseil exécutif

M. Ariel Genest-Boileau est nommé, secrétaire adjoint à la législation au ministère au Conseil exécutif.

# La promesse d'achat DU RÊVE À LA RÉALITÉ!



**RE/MAX**  
FORTIN, DELAGE INC.

Agence immobilière  
Franchisé indépendant et  
autonome de RE/MAX Québec inc.



*L'immobilier.*

Ma passion. Mes résultats. Ma signature.



**LOUISE  
BRISSON**  
courtier immobilier inc.

Vous venez de visiter la maison de vos rêves! Après mûre réflexion et examen des documents fournis, vous contactez votre courtier immobilier pour faire une promesse d'achat. Vous avez des questions? Rien de plus normal, l'achat d'une propriété, maison ou condo, n'est pas un acte anodin.

### 1- Qu'est-ce qu'une promesse d'achat?

C'est un document juridique qui indique les conditions de l'acheteur : prix, financement, date d'occupation, inspection et autres conditions. C'est un «avant-contrat» qui lie les deux parties avant la signature du contrat de vente chez le notaire.

### 2- Quel prix proposer?

Dois-je faire une offre beaucoup plus basse par rapport au prix demandé ou offrir un montant près du prix listé? Sur quoi se baser? Comment s'assurer que le prix offert sera le prix juste et raisonnable? Vous en discuterez avec votre courtier : il s'y connaît et vous guidera afin de tenir compte de facteurs importants tels le marché, l'état de la propriété, les ventes du secteur, les possibles contraintes, votre capacité financière, etc.

### 3- Dois-je faire inspecter la maison?

Il est fortement recommandé de faire inspecter la propriété. Des frais d'environ 600 \$ sont à prévoir et peuvent éviter de mauvaises surprises. Comme acheteur, vous vous devez d'être diligent et de faire un examen attentif des lieux, sinon, advenant des problèmes, vous n'aurez aucun recours contre le vendeur pour faire valoir quelque vice que ce soit, surtout s'il s'agissait d'un vice apparent.

Vous songez à faire inspecter la maison par votre beau-frère bricoleur? À éviter, cela équivaut à ne pas faire d'inspection. Une inspection doit être effectuée par un inspecteur en bâtiment ayant des assurances erreurs et omissions. Le rapport fourni indiquera les réparations à faire ce qui vous permettra de planifier les travaux, ou de vous retirer de l'offre en cas de problèmes majeurs.

### 4- Dois-je lire obligatoirement les documents que le courtier me fournit?

Oui. Un acheteur bien informé devra questionner la déclaration du vendeur qui est un document à déclaration obligatoire chez les courtiers immobiliers et qui traduit «l'état de santé» de l'immeuble, les problèmes survenus, rénovations, etc. Le certificat de localisation doit aussi être examiné car il permet de voir la conformité des bâtiments et autres problèmes possibles. Pour les condos, il faut lire «l'épaisse» déclaration de copropriété, les procès-verbaux, états financiers, cahier d'entretien, etc.

### 5- Suis-je lié par la promesse d'achat?

Dès que le vendeur accepte votre promesse d'achat et contresigne, c'est devenu un contrat qui vous lie avec le vendeur. L'acheteur s'engage à acheter et le vendeur à vendre dès que les conditions inscrites auront été remplies. Seul le refus de votre offre par le vendeur vous permettra de vous désister, ou encore une inspection révélant des problèmes majeurs. Attention : vous voyez une maison plus belle et vous voudriez faire une offre pour annuler la première? Trop tard. Il est quasiment impossible pour l'acheteur de se désister d'une offre une fois acceptée, tout comme pour le vendeur de vendre à un second acheteur pour vous évincer.

### 6- Que se passe-t-il une fois l'offre d'achat signée?

Une fois l'offre d'achat acceptée, commencent les délais : financement, inspection, etc. Peut-on dépasser les délais inscrits? Non. En tout temps, on doit respecter les délais acceptés par les parties. L'acheteur qui contreviendrait aux délais court le risque de perdre la propriété qu'il désire acheter.

### 7- Que reste-t-il à l'acheteur une fois les conditions remplies?

Il restera à choisir le notaire, à la charge de l'acheteur, en vue de la signature du contrat. Prévoir des sommes pour la taxe de bienvenue, taxes municipales, scolaires, déménagement, assurances, frais de copropriété.

### 8- Je voudrais faire une offre d'achat mais ma propriété n'est pas vendue?

Un acheteur peut alors faire une offre d'achat «conditionnelle» à la vente de sa propriété et prendre ce risque pour que la maison désirée ne devienne pas rêve du passé.

**En conclusion, beaucoup d'étapes entourent un achat immobilier et beaucoup d'éléments sont à considérer et à coordonner. Travaillez avec un courtier immobilier, une valeur sûre pour votre achat et un gage pour une transaction en toute sécurité.**

**N'oubliez pas : cela semble facile de faire une offre d'achat. C'est vrai. Mais une fois que l'offre est acceptée et que les parties s'entendent sur les conditions, commencent d'autres étapes pleines de surprises et de rebondissements. Au plaisir de vous seconder!**

LOUISE BRISSON

Louise Brisson

*L'immobilier.*  
Ma passion. Mes résultats. Ma signature.

418.653.5353



**RE/MAX FORTIN, DELAGE**  
Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome  
de RE/MAX Québec inc.

brissonlouise@videotron.ca  
louisebrisson.com

© Toute reproduction, duplication, diffusion, distribution de cet article est STRICTEMENT INTERDIT et représente une violation de la Loi fédérale régissant les droits d'auteur.



Les capsules linguistiques *Tirer la langue* portent sur l'origine des mots, sur la transformation et les variétés régionales de la langue française au Québec et ailleurs dans la francophonie, de même que sur l'application des normes lexicales et des règles grammaticales en français standard contemporain.

## Traits de caractère Haut en couleur

Caractère forme l'un des premiers mots du français fondamental. Il est issu du latin *character* « manière d'être propre à un style, comportement, marque, signe d'écriture », sens développés à partir du grec *kharaktêr*, « signe gravé, empreinte ».

Il connaît une grande expansion avec l'invention de l'imprimerie au 16e siècle: caractère alphabétique, caractère typographique, caractère romain; puis s'applique à d'autres systèmes d'écriture: caractère pictographique, caractère idéographique (chinois, japonais), caractère hiéroglyphique (égyptien).

Mélange de son et de sens, il développe des valeurs abstraites de détermination physique et morale, esthétique et scientifique pour désigner le trait dominant, le signe distinctif, l'originalité d'une personne, d'un groupe, d'une œuvre ou d'une espèce: caractère héréditaire, caractère de simplicité, caractère confidentiel, caractère fondamental, caractère infectieux, force de caractère, incompatibilité de caractères, troubles du caractère, caractère d'une nation, caractère québécois.

Son seul dérivé direct est caractériel qui se répand dans le cadre de la psychologie du comportement.

Caractériser, « indiquer avec précision, dépeindre le caractère ou les caractères distinctifs d'une personne, d'une chose », caractérisant, caractérisation, caractérisé, « typique, bien marqué », caractérologie, caractérologue, caractérologique, caractéristique, « qui marque l'appartenance, qui sert à caractériser », sont des formes rattachées à de proches étymons latins ou grecs.

### DEVOIR

La caractérologie est l'étude psychologique des types de caractères. Cette typologie révèle que, parmi vos proches ou amis Facebook, il y a sûrement des inquiets, des impulsifs, des mesquins, des tranquilles, des passionnés, des impressionnables, des sensuels, des dilettantes, des avarés, des mondains, des jouisseurs, des mystiques, des coquets, des gloutons, des blasés, des orgueilleux, des soumis. Parmi tous les types de caractères, quel est le plus mauvais que l'on puisse rencontrer?

### RÉPONSE

<http://www.tirer-la-langue.com/>

C'est l'Hôtel  
pour vous!

**H**  
**Holiday Inn**  
UN HÔTEL IHG®  
LAVAL MONTRÉAL



**128\$** / nuit

Valide jusqu'au 31 décembre 2020  
occ. simple

Incluant:

- Petit-déjeuner continental
- WiFi
- Stationnement
- Piscine et salle d'exercice
- Restaurant Le Zircon
- Borne pour véhicule électrique disponible
- Restaurant/bar À Domicile

2900 Boul. Le Carrefour, Laval, Québec  
Tél: 450-682-9000 | Sans frais: 1-888-333-3140  
| [www.hilaval.com](http://www.hilaval.com)

# MERCI!

d'être là au quotidien  
pour nous et nos familles

**Sylvain Gingras-Demers**  
Conseiller en communication  
et édimestre

## AVANTAGES PENSÉS POUR VOUS

### Rabais exclusif

sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs en tant qu'employé(e) des services publics

**425 \$ d'économie moyenne<sup>1</sup>** pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

**Protections Réclamations pardonnées:** évitez les hausses de prix causées par 1 ou même 2 réclamations auto ou habitation

**Demandez une soumission maintenant!**

[lacapitale.com/services-publics](http://lacapitale.com/services-publics) 1 877 607-7301

**La Capitale**   
Assurance et services financiers

La Capitale assurance et services financiers inc. désigne La Capitale assurances générales inc., cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

# La Commission de toponymie

## Mission et mandat

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec.

## Mission

S'assurer que le territoire du Québec est nommé avec justesse pour permettre le déplacement efficace des biens ainsi que des personnes, et inventorier, officialiser, diffuser et mettre en valeur les noms de lieux.

## Mandat

Créée en 1977 en vertu de la Charte de la langue française, la Commission doit :

- proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;
- établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française;
- officialiser les noms de lieux;
- diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
- donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie.

Pour en savoir davantage sur le mandat de la Commission, nous vous suggérons de consulter les articles de la Charte de la langue française la concernant.

## Compétences

La Commission a compétence pour nommer les lieux géographiques ou en changer les noms, dans les territoires non organisés, et pour déterminer ou changer le nom de tout lieu sur un territoire municipal local, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu. La Commission a également le pouvoir de conseiller directement le gouvernement et les autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie.

Outre ces compétences, l'article 124 de la Charte confère également à la Commission un pouvoir très large concernant tous les noms de lieux. La Commission peut ainsi proposer au gouvernement les critères de choix et les règles d'écriture, attribuer, en dernier ressort, des noms aux lieux qui n'en ont pas encore, ainsi qu'approuver tout changement de nom de lieu.

## Compétence exclusive de la Commission

En matière de noms d'entités géographiques naturelles (lacs, monts, baies, rivières, etc.) et artificielles (barrages, ponts, etc.), l'autorité de la Commission est exclusive.

La Commission a également compétence exclusive dans les territoires non organisés, parce que, dans ce dernier cas, le législateur n'a pas confié expressément à une autre autorité la responsabilité de dénommer les entités géographiques naturelles qui s'y trouvent. Il en va de même pour les entités administratives dont le mécanisme dénommatif n'est pas prévu dans une loi comme les réserves fauniques, les parcs de conservation, les réserves écologiques, etc. La Commission a donc compétence exclusive sur les noms de ces lieux grâce au pouvoir de dénomination très large que lui attribue l'article 124 de la Charte de la langue française.

## Compétence partagée

Il existe également des domaines où la Commission de toponymie partage sa compétence sur les noms de lieux avec des organismes de l'Administration (voir la Charte de la langue française, article 126, paragraphe d), et ce, lorsque des textes législatifs habilent en ce sens ces organismes.

Ainsi, en ce qui a trait aux odonymes (noms de voies de communication), la Commission partage sa compétence avec les municipalités locales. Les pouvoirs respectifs des municipalités et de la Commission rendent nécessaire leur collaboration pour une gestion fructueuse du dossier.

Les entités administratives, pour leur part, connaissent une grande diversité quant au régime juridique qui gouverne leurs dénominations. Outre celles dont les noms relèvent de la Commission, parce que la compétence sur ces noms n'est pas attribuée explicitement, on retrouve des entités déjà dénommées par les lois (les districts judiciaires, par exemple) et d'autres dont le mécanisme dénommatif est prévu : le plus souvent, c'est le gouvernement qui est investi de l'autorité nécessaire (par exemple pour les noms de municipalités locales et de municipalités régionales de comté); parfois, un organisme extérieur se voit confier cette autorité (la Commission de la représentation électorale pour les circonscriptions électorales provinciales, par exemple).

Dans tous les cas où la Commission partage sa compétence quant au choix des noms, elle conserve cependant son pouvoir exclusif d'officialisation, c'est-à-dire qu'elle peut refuser sa sanction à tout nom qui contreviendrait à ses critères de choix ou aux règles d'écriture toponymiques, même si une loi ne confie pas à la Commission l'autorité nécessaire pour le choisir.

## Officialisation des toponymes et leur emploi

Comme son nom l'indique, l'officialisation est l'opération par laquelle la Commission accorde un statut officiel à un toponyme, en vertu de l'article 125, paragraphe d, de la Charte de la langue française. Au moins une fois l'an, la Commission fait publier à la Gazette officielle du Québec les noms qu'elle a approuvés (article 127), rendant leur emploi obligatoire (article 128).

La publication à la Gazette officielle du Québec d'un nom choisi ou approuvé rend son utilisation obligatoire dans les circonstances prévues par l'article 128 de la Charte, c'est-à-dire dans :

- les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics;
- la signalisation routière;
- l'affichage public;
- les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Lorsqu'elle fait publier à la Gazette officielle du Québec des toponymes qui relèvent en partie ou qui ne relèvent aucunement de sa compétence, la Commission peut procéder à une rectification de leur orthographe, si elle estime qu'ils comportent des erreurs et pourvu que l'objet de la correction ne prête pas à litige avec l'instance concernée.

## Avis favorable et défavorable

La Commission de toponymie peut aussi émettre un avis favorable à l'endroit d'un toponyme pour manifester son choix ou un avis défavorable pour marquer sa désapprobation, en vertu des articles 125, paragraphe f, et 126, paragraphe a, de la Charte de la langue française.

(suite en page 11)

Source : Portail du Gouvernement du Québec

# JEU



## ATTENTION

Vous devez répondre aux questions dans le site Internet de l'Association : <http://www.aegq.qc.ca/5concours/fureteurreponse.html>  
 Vous y trouverez également les conditions de participation au jeu.  
 Bonne recherche!

La participation au jeu, donne l'occasion :



### Milano ([www.restomilano.ca](http://www.restomilano.ca))

Quels sont les formats de pizzas?

### Les Hôtels Nouvelle-France ([www.hotelsvieuxquebec.com](http://www.hotelsvieuxquebec.com))

Quel est le rabais de la promotion une nuit?

### Pub Claddah ([www.pubcladdagh.ca](http://www.pubcladdagh.ca))

Qu'est-ce qu'il y a en face du pub de la rue Saint-Paul?

Ce jeu est rendu possible grâce aux commanditaires suivants :



Date limite d'expédition pour vos réponses

11 septembre 2020

# NOMINATIONS du conseil des ministres

## Ministère du Conseil exécutif

M<sup>me</sup> Maud-Andrée Lefebvre est nommée, cheffe de poste du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques du ministère du Conseil exécutif.

M<sup>me</sup> Lefebvre était directrice de la Francophonie et de la Solidarité internationale au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

## Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

M<sup>me</sup> Marie-Josée Lizotte est nommée, sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Mme Lizotte était sous-ministre adjointe au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

## Ministère de la Justice

M<sup>me</sup> Juliette Champagne est nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice. Mme Champagne était sous-ministre adjointe au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

## Ministère de la Santé et des Services sociaux

M<sup>me</sup> Josée Doyon est nommée, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. Vincent Lehouillier est nommé, sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux. M. Lehouillier est sous-ministre adjoint à ce ministère.



### Soins de fin de vie offerts à la Maison Michel-Sarrazin La Maison Michel-Sarrazin ne pratique pas l'aide médicale à mourir (euthanasie)

Au moment où l'Assemblée nationale du Québec vient d'adopter la version amendée du projet de loi 52 sur les soins de fin de vie et l'aide médicale à mourir, la Maison Michel-Sarrazin, inspirée par toutes ces années au service de l'accompagnement des personnes en fin de vie, réitère fortement sa position mûrement réfléchie sur ces questions.

**La Maison Michel-Sarrazin fournit essentiellement des soins palliatifs à des personnes atteintes de cancer en phase terminale**

Les **soins palliatifs** sont l'ensemble des soins actifs et globaux dispensés aux personnes atteintes d'une maladie qui risque d'écourter significativement leur vie. L'atténuation de la douleur, des autres symptômes et de tout problème psychologique, social et spirituel devient essentielle au cours de cette période de vie.

**La sédation palliative est un soin de fin de vie pour soulager la douleur**

La sédation palliative est un soin médical posé en toute fin de vie, quand il ne reste que quelques jours à la personne malade. Ce soin consiste à induire un sommeil profond, à l'aide de médicaments, avec l'accord de la personne malade et de ses proches, dans le but de soulager les souffrances physiques ou

psychologiques, quand les moyens médicaux habituels ne suffisent plus.

**La Maison ne pratique pas l'aide médicale à mourir (euthanasie) et n'est pas tenue par la Loi 52 de le faire**

L'**aide médicale à mourir** et l'**euthanasie** sont deux expressions qui désignent la même chose. Il s'agit d'abrèger la vie d'une personne malade en lui administrant des médicaments en doses mortelles, ce qui provoque sa mort dans les minutes qui suivent.

**La dignité de la vie humaine comme valeur essentielle**

La **dignité humaine** réfère à la valeur de chaque être humain, du simple fait d'exister. La dégradation physique, la fragilité, la dépendance de la fin de vie n'altèrent en rien la dignité humaine du mourant et ne justifient pas d'abrèger cette vie; ce qui constituerait une confirmation que cette personne mourante a un statut inférieur et n'a plus la dignité.

**À propos de la Maison Michel-Sarrazin**

Fondée en 1985, la Maison est un centre hospitalier privé de soins palliatifs à but non lucratif dédié aux soins de fin de vie des personnes atteintes de cancer, en phases palliative et terminale

4<sup>E</sup> ÉDITION  
**MARCHE ET COURSE DU CŒUR**

1 KM  
 PARCOURS ENFANTS  
 5 KM  
 10 KM

**Dimanche, 21 septembre 2014 dès 9 h**

SENTIER LINÉAIRE DU PARC DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES  
 Secteur du Parc Les Saules  
 Départ derrière la Maison O'Neill  
 3160, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec

Inscrivez-vous dès aujourd'hui!  
 418 682-6387  
[fmcoeur.qc.ca/marche](http://fmcoeur.qc.ca/marche)

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC  
 Convivio  
 Société des professionnels de la santé  
 Cœur des Coureurs

CES PUBLICITÉS SONT UNE COLLABORATION DES COMMANDITAIRES SUIVANTS.

NOUS EN SOMMES RECONNAISSANTS.



Donnez, devenez bénévole, contrez la solitude et l'isolement des aînés.



Depuis 50 ans, l'organisme Les Petits Frères accompagne les personnes âgées seules jusqu'à la fin de leur vie.



LES PETITS  
FRÈRES | La grande famille  
des personnes  
âgées seules

1.866.627.8653 ♦ [petitsfreres.ca](http://petitsfreres.ca)

## NOMINATIONS du conseil des ministres

### Ministère des Transports

M<sup>me</sup> Isabelle Mignault est nommée, à compter du 31 août 2020, sous-ministre adjointe au ministère des Transports. Mme Mignault est administratrice d'État affectée au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

### Centre d'acquisitions gouvernementales

M. Pierre Julien est nommé, à compter du 1er septembre 2020, président-directeur général du Centre d'acquisitions gouvernementales.

### École nationale de police du Québec

M. Pierre St-Antoine est nommé, à compter du 10 juillet 2020, membre du conseil d'administration et directeur général de l'École nationale de police du Québec.

### Infrastructures technologiques Québec

M. Guy Rochette est nommé, à compter du 1er septembre 2020, président-directeur général d'Infrastructures technologiques Québec.

M. Rochette est vice-président aux services d'infrastructures du Centre de services partagés du Québec.

### Office des personnes handicapées du Québec

M. Daniel Jean est nommé, , membre du conseil d'administration et directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec.

M. Jean était directeur général de l'assistance sociale au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

### Office des professions du Québec

M<sup>me</sup> Marielle Coulombe est nommée, à compter membre et vice-présidente de l'Office des professions du Québec

### Société québécoise des infrastructures

M<sup>me</sup> Chantal Couturier est nommée, à compter du 31 août 2020, vice-présidente de la Société québécoise des infrastructures. Mme Couturier est sous-ministre adjointe au ministère des Transports.

### Société de télédiffusion du Québec

M<sup>me</sup> Marie Collin est nommée de nouveau présidente-directrice générale de la Société de télédiffusion du Québec.

### Tribunal administratif du travail

M<sup>me</sup> Annie Beaudin est désignée, vice-présidente du Tribunal administratif du travail.

Écoute  
Secours

*Nous luttons  
contre l'isolement*

**Service d'écoute**  
7 jours sur 7 | 9 h à 22 h 30  
**418 687-2220**

CES PUBLICITÉS SONT  
UNE COLLABORATION  
DES COMMANDITAIRES  
SUIVANTS.

NOUS EN SOMMES  
RECONNAISSANTS.



# CONCOURS AEGQ

Collaboration des marchands commanditaires

Les informations concernant ce concours sont disponibles dans le site Internet

[www.aegq.qc.ca/concours](http://www.aegq.qc.ca/concours)

Toutes les réponses aux questions se trouvent dans Le Journal.

Bonne chance à toutes et à tous.

## QUESTIONS DU CONCOURS AEGQ DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

1. On a tous un Fonds de ...
2. L'Ordre national du Québec existe depuis 19..
3. À la SSQ, on a l'esprit collec...
4. On peut rejoindre M<sup>me</sup> Louise Brisson de REMAX au 418 653 53..
5. Le coût d'une nuitée au Holiday Inn Laval Montréal est de .....\$
6. La Capitale offre des rabais excl....
7. Le port du masque est obligatoire depuis le ..juillet dans les endroits publics fermés.
8. Le CICCIO offre une cuisine ita...
9. Notre chroniqueur automobile est M. Jean-Pierre Bouc...
10. Le pub Claddagh est situé au....rue St-Paul

Nom: \_\_\_\_\_

Ministère ou organisme: \_\_\_\_\_

Direction ou service: \_\_\_\_\_

Adresse (bureau): \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Tél. (bureau): \_\_\_\_\_

**\* Un seul  
coupon de  
participation  
par personne**

Vous devez répondre au concours sur Internet à

[www.aegq.qc.ca/concours](http://www.aegq.qc.ca/concours)

Date limite d'expédition des réponses: 11 septembre 2020

## Ministères et organismes

### La Commission de toponymie (suite de la page 8)

En règle générale, la Commission émet un avis sur le nom d'un lieu qui n'est pas encore prêt à être désigné officiellement, soit parce qu'il n'est pas encore construit (édifice, voie de communication, etc.) ou pas encore créé (réserve naturelle ou autre aire protégée, par exemple), soit parce que ce nom doit remplacer un nom déjà officiel (changement de nom d'une municipalité, opération d'harmonisation des noms de voies de communication, etc.).

La Commission peut aussi juger opportun d'indiquer son choix ou de faire la promotion d'un toponyme, tout en préférant qu'il ne devienne pas officiel, à tout le moins pendant quelque temps, estimant avantageux d'observer le sort que le temps réservera au toponyme plutôt que de l'imposer au moyen de l'officialisation et de la publication à la Gazette officielle du Québec.

La Commission peut finalement avoir recours à l'avis plutôt qu'à l'officialisation parce qu'elle ne dispose pas de la compétence pour choisir un toponyme, mais qu'elle désire néanmoins faire connaître son opinion. La Commission peut cependant reprendre à son compte un toponyme choisi par une autre instance et, avec l'accord de cette dernière, le faire paraître à la Gazette officielle du Québec, peu importe qu'elle ait fourni ou non un avis favorable à son endroit au préalable.

Source: Portail du Gouvernement du Québec



## Regroupement La Capitale / SSQ Assurance

### Une transition sous le signe de la continuité!

Cher partenaire,

C'est un grand jour pour La Capitale Assurance et SSQ Assurance! Nos équipes sont profondément convaincues que le regroupement des deux entités nous permettra de combiner nos forces pour votre bénéfice et celui de vos membres et employés.

Je suis très heureux de m'adresser à vous pour la première fois à titre de Vice-président exécutif de l'assurance de dommages de notre entité regroupée. Cette communication se veut un complément à celle que vous avez reçue plus tôt aujourd'hui, avec quelques renseignements spécifiques à notre secteur d'affaires. Nous tenons à vous assurer que le secteur d'affaire de l'assurance de dommages demeure une **priorité** pour la nouvelle organisation et que nous allons tout mettre en œuvre pour continuer à le développer, **avec vous!**

Nos équipes dédiées continueront de vous offrir tout leur soutien afin de répondre le plus adéquatement possible à vos besoins ainsi qu'à ceux de vos membres.

Pour le moment, rien ne change dans vos opérations quotidiennes avec SSQ Assurance. Jusqu'à nouvel ordre, nous demeurons deux entités distinctes sur les plans des ententes et contrats, des produits, des formulaires et de la documentation, de la tarification, du service à la clientèle, etc.

Ainsi, les rabais et avantages consentis à vos membres et employés assurés sont maintenus, de même que les paramètres des protocoles, et ce jusqu'à leur renouvellement. De plus, vos points de contacts chez SSQ Assurance demeurent les mêmes. Nos équipes des ventes et de soutien continueront de vous accompagner avec autant de rigueur qu'elles le font actuellement, tout en préparant l'avenir.

En effet, les équipes de La Capitale et de SSQ Assurance travailleront conjointement au cours des prochains mois pour définir l'avenir, en tenant compte de vos besoins, de ceux des clients ainsi que de tous nos partenaires.



Au cours de notre migration vers notre nouvelle entité fusionnée, nous nous engageons à rendre la transition harmonieuse et transparente pour vous et vos membres. Nous sommes confiants que tous les avantages de notre regroupement dépasseront largement les efforts qui seront déployés de part et d'autre en cours de transition.

D'ici là, rappelons que vous pouvez continuer d'utiliser tous les outils promotionnels aux couleurs de SSQ Assurance.

Au nom de notre nouvelle grande famille du secteur de l'assurance de dommages, je vous remercie de votre confiance.

Bâtissons l'avenir ensemble!

# Le port du masque



« Concernant les masques, on a d’abord recommandé fortement de les porter dans tous les lieux publics. Puis, on a dit qu’ils seraient obligatoires dans les transports en commun. Aujourd’hui, on franchit une étape de plus. Je vous annonce que les masques vont être obligatoires dans tous les lieux publics fermés, comme les commerces, partout au Québec, à compter du 18 juillet. Évidemment, on ne souhaite pas imposer d’amendes aux commerçants. Ce qu’on veut, ce qu’on espère, c’est que tout le monde collabore. Si on veut continuer nos activités, si on veut pouvoir se promener d’une région à l’autre, on doit prendre les moyens pour ne pas relancer la pandémie. »

continuer nos activités, si on veut pouvoir se promener d’une région à l’autre, on doit prendre les moyens pour ne pas relancer la pandémie. »

François Legault, premier ministre du Québec



« Avec le déconfinement, les occasions sont nombreuses de se retrouver à proximité des autres personnes. Le port du couvre-visage doit devenir une norme sociale, une habitude qui permet de vaquer à ses occupations tout en protégeant les autres. Nous avons besoin de la collaboration de tous. C’est un effort collectif que nous devons faire pour sauver des vies. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux



« C’est un geste responsable de porter le couvre-visage. Son port, combiné aux autres mesures de protection telles que l’application des mesures d’hygiène et la distanciation physique, permettra d’éviter une recrudescence des cas. Je réitère qu’il est essentiel de ne pas baisser la garde, car le virus circule toujours dans la communauté. Plus que jamais, chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation. »

Dr Horacio Arruda, directeur national de la santé publique

## Quand porter un masque ou un couvre-visage

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les transports en commun (autobus, métro, traversiers, taxis, services de voiturage, etc.) pour les personnes de 12 ans et plus.

Depuis le 18 juillet, le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est aussi obligatoire dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts pour les personnes de 12 ans et plus. Cette obligation, sauf exception, s’appliquera aux lieux suivants :

- un commerce de vente au détail;
- une entreprise de services;
- un cabinet privé de professionnel;
- un lieu où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux;
- une entreprise de soins personnels (ex. : coiffeurs, soins esthétiques);
- un centre commercial;
- un lieu de culte;
- un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement (ex. : cinéma, salle de spectacles, etc.);
- une salle de location ou un autre lieu utilisé pour accueillir des événements, comme des congrès et des conférences;
- un lieu où sont pratiquées des activités sportives ou récréatives;
- un restaurant ou un bar;
- une aire commune, incluant un ascenseur, d’un établissement d’hébergement touristique;
- un établissement d’enseignement (à l’exception des écoles préscolaires, primaires et secondaires), incluant un collège ou une université;
- une gare de train ou d’autobus, une gare fluviale, une station de métro ou un aéroport.

(suite page 14)

Source : Portail du Gouvernement du Québec

# TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Ce jeu-questionnaire vous donne la chance, si vous avez répondu correctement aux questions posées, de mériter un prix très intéressant.

La personne gagnante sera choisie au hasard parmi toutes les personnes qui auront soumis les bonnes réponses.

Nous espérons que vous participerez en grand nombre et nous vous souhaitons la meilleure des chances.

## ET SI VOUS REPASSIEZ LE CERTIFICAT D'ÉTUDES DE 1930...8<sup>e</sup> ANNÉE

### 1.- DONNEZ LES ADVERBES DÉRIVÉS DE CES ADJECTIFS.

Prudent \_\_\_\_\_ courant \_\_\_\_\_  
 Assidu \_\_\_\_\_ gentil \_\_\_\_\_  
 Obscur \_\_\_\_\_ traître \_\_\_\_\_  
 Impuni \_\_\_\_\_ ardent \_\_\_\_\_  
 Fou \_\_\_\_\_ sec \_\_\_\_\_

### 2.-CONJUGUEZ LE VERBE « RÉSOUDRE » AU PRÉSENT DE L'INDICATIF.

Je \_\_\_\_\_ tu \_\_\_\_\_  
 Il/elle \_\_\_\_\_ nous \_\_\_\_\_  
 Vous \_\_\_\_\_ ils/elles \_\_\_\_\_

### 3.- COMPLÉTEZ LES PHRASES EN ACCORDANT LES PARTICIPES PASSÉS DES VERBES ENTRE PARENTHÈSES.

Henri IV est un des meilleurs rois que la France ait (voir) \_\_\_\_\_ naître.  
 Les personnes que j'ai (entendre) \_\_\_\_\_ chanter m'ont fait plaisir.  
 La pièce que nous avons (voir) \_\_\_\_\_ jouer était fort drôle.  
 Les brebis qu'on a (mener) \_\_\_\_\_ tondre étaient trop grosses.  
 100 ans d'oisivetés ne valent pas une heure qu'on a (savoir) \_\_\_\_\_ bien employer.

### 4.- ÉCRIVEZ CES NOMBRES EN CHIFFRES ROMAINS.

9 \_\_\_\_\_ 25 \_\_\_\_\_ 34 \_\_\_\_\_ 67 \_\_\_\_\_ 96 \_\_\_\_\_ 108 \_\_\_\_\_  
 250 \_\_\_\_\_ 680 \_\_\_\_\_ 1110 \_\_\_\_\_ 1814 \_\_\_\_\_

### 5.- RANGEZ CES NOMBRES DÉCIMAUX PAR ORDRE CROISSANT.

3.40 4.404 3.34 4.003 4.44 3.33 4.30 3.04

### 6.-QUELLES MERS OU OCÉANS RELIENT CES CANAUX?

Le canal de Suez \_\_\_\_\_  
 Le canal du Midi \_\_\_\_\_  
 Le canal de Panama \_\_\_\_\_

### 7.-CITEZ LES 5 GRANDS LACS D'AMÉRIQUE DU NORD.

\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_

### 8.- COMPLÉTEZ LA PHRASE SUIVANTE.

Les eaux du lac \_\_\_\_\_ tombent dans le lac \_\_\_\_\_ par les célèbres chutes du Niagara.

### 9.- QUE MESURE-T-ON AVEC CES APPAREILS.

Le baromètre \_\_\_\_\_  
 le thermomètre \_\_\_\_\_  
 L'hydromètre \_\_\_\_\_  
 l'anémomètre \_\_\_\_\_  
 Le pluviomètre \_\_\_\_\_

### 10.- DONNEZ LE NOM DE CES DIFFÉRENTS OS.

Les 2 os de la jambe \_\_\_\_\_  
 L'os de la cuisse \_\_\_\_\_  
 Les 2 os de l'avant-bras \_\_\_\_\_  
 L'os du bras \_\_\_\_\_

Date limite de réception des réponses :

11 septembre 2020

Vous devez répondre au concours sur Internet à [www.aegq.qc.ca/concours](http://www.aegq.qc.ca/concours)

\*Un seul coupon de participation par personne

Nom : \_\_\_\_\_

Ministère ou organisme : \_\_\_\_\_

Direction ou service : \_\_\_\_\_

Adresse (bureau) : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. (bureau) : \_\_\_\_\_

Vous devez répondre au concours sur Internet à [www.aegq.qc.ca/concours](http://www.aegq.qc.ca/concours)

**RECYCLEZ  
CE JOURNAL**

## L'endroit idéal pour l'avant ou l'après-spectacle

Situé au cœur de l'axe culturel de Québec, le Ciccio vous propose un décor classique dans le confort du design italien où les saveurs de la table s'accompagnent d'une musique aux notes décontractées, le tout soigneusement orchestré par un personnel attentionné.



*Fine cuisine italienne aux accents d'ici et d'ailleurs!*

**CICCIO CAFÉ**  
 BAR ET RESTAURANT DE VILLE

875, Claire-Fontaine  
 (près du Grand Théâtre)  
**Réservations: (418) 525-6161**  
 Service de valet en soirée

**HEBDO LITHO**

*Spécialiste*  
 en impression de brochures,  
 annuaires, journaux, napperons, etc...

**BUREAU DE MONTRÉAL**  
 8685-95 du Creusot, St-Léonard (Québec) H1P 2A8  
 T 514 955.5959 | F 514 955.0497

# Le port du masque

(suite de la page 12)

Le port du masque ou du couvre-visage est également obligatoire pour accéder à un hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation ou pour y circuler.

Le port d'une visière ne pourra pas remplacer le masque ou le couvre-visage dans les endroits où celui-ci est obligatoire.

Les personnes qui se trouvent dans les situations suivantes ne sont pas visées par l'obligation de porter un masque ou un couvre-visage :

- les enfants de moins de 12 ans. Toutefois, le port du masque ou du couvre-visage est recommandé pour les enfants de 2 à 11 ans. Il est non recommandé pour ceux de moins de 2 ans;
- les personnes dont la condition médicale particulière empêche le port du masque ou du couvre-visage :
- les personnes qui sont incapables de le mettre ou de le retirer par elles-mêmes en raison d'une incapacité physique,
- les personnes qui présentent une déformation faciale,
- les personnes qui, en raison d'un trouble cognitif, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, un problème de toxicomanie ou un problème de santé mentale sévère, ne sont pas en mesure de comprendre l'obligation ou pour lesquelles le port du masque ou du couvre-visage entraîne une désorganisation ou une détresse significative,
- les personnes qui présentent une affection cutanée sévère au niveau du visage ou des oreilles qui est aggravée significativement en raison du port du masque ou du couvre-visage.
- les personnes qui reçoivent un soin, bénéficient d'un service ou pratiquent une activité physique ou une autre activité qui nécessite de l'enlever. Dans ces cas, elles peuvent retirer leur masque ou leur couvre-visage pour la durée de ce soin, de ce service ou de cette activité seulement;
- les personnes qui retirent leur masque ou leur couvre-visage momentanément, à des fins d'identification;
- les personnes qui travaillent ou qui exercent leur profession dans un lieu qui accueille le public, sauf lorsqu'elles se trouvent dans le hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation. Ces personnes demeurent cependant soumises aux règles spécifiques qui leur sont applicables en matière de santé et de sécurité du travail;

- les personnes qui sont assises et respectent la distanciation prévue pour les lieux suivants (elles doivent remettre leur masque ou leur couvre-visage lors de leurs déplacements dans ces lieux) :
- dans les salles de classe d'un établissement d'enseignement,
- dans un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement,
- dans un restaurant, une aire de restauration ou un bar,
- dans un autre lieu fermé ou partiellement couvert qui accueille le public où les personnes peuvent être assises.

Il est recommandé que les personnes exemptées de porter un masque ou un couvre-visage en raison d'une condition de santé évitent, autant que possible, les endroits où ils sont obligatoires. Leur accès à des lieux où le couvre-visage est obligatoire ne doit toutefois pas être limité par une tierce personne. Si elles fréquentent ces endroits, il est recommandé que les personnes exemptées respectent strictement la distanciation physique de 2 mètres avec les autres, sauf avec leur accompagnateur, s'il y a lieu.

Par ailleurs, les personnes souffrant d'une condition chronique, incluant les maladies cardiovasculaires et les maladies pulmonaires, ne font pas partie des personnes exemptées de porter le masque ou le couvre-visage. Lorsque cela est possible, ces personnes devraient privilégier l'utilisation du masque de procédure puisqu'il offre une meilleure protection contre le virus.

Dans tous les autres lieux publics qui ne sont pas visés par l'obligation de porter un masque ou un couvre-visage mais où la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible, le port du masque ou du couvre-visage demeure fortement recommandé.

Le port du masque ou du couvre-visage doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène. Pour en savoir plus, consultez la section Consignes sanitaire pour tous.

Si vous êtes malade, restez à la maison. Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, portez un masque de procédure ou, si vous n'en avez pas, un couvre-visage jusqu'à ce qu'on vous en donne un à votre arrivée.

Toute personne se présentant dans un milieu de soin, comme un hôpital, une clinique, un cabinet de médecin ou un groupe de médecine de famille, doit porter un masque de procédure ou un couvre-visage. Cette obligation s'adresse autant au patient qu'à la personne qui l'accompagne. À l'arrivée de la personne, il est possible que le personnel lui demande de porter un masque de procédure.



# Toyota Highlander hybride Limited AWD 2020

## Évolution tranquille

Le Highlander compte parmi les produits les plus populaires de Toyota, et les utilitaires intermédiaires les plus vendus de la catégorie. Pour 2020, le constructeur en signe une quatrième génération. Les améliorations apportées suffisent-elles pour intimider une concurrence foisonnante ?

Les concepteurs sont demeurés plutôt conservateurs dans leur approche esthétique, préférant davantage la continuité qu'une transformation en profondeur. Sans se démarquer autant que celle d'un Hyundai Palisade ou d'un Kia Telluride, l'enveloppe métallique désormais plus fluide et mieux sculptée lui confère une apparence plus flatteuse.

### Aménagement intérieur

La plupart des versions du Highlander accueillent 8 occupants. Toyota propose en option dans la version Limited une configuration à 7 passagers. Deux confortables sièges capitaine remplacent alors la banquette de la 2<sup>e</sup> rangée. Comme c'est le cas pour la plupart de ces VUS, l'accès aux places de la 3<sup>e</sup> rangée pose un véritable défi. Et ce malgré l'augmentation de l'empattement du véhicule. Précaire, le confort convient surtout aux enfants, et pour de courts trajets. Une fois en position, la banquette divisée 60/40 réduit considérablement la capacité de chargement. Il en est tout autrement de l'accès aux autres places du véhicule. Faciles d'accès, les places avant offrent au conducteur et au passager un excellent confort. Le conducteur trouve facilement une position de conduite confortable, profitant notamment d'un généreux dégagement pour les jambes. L'instrumentation est lisible et la plupart des commandes tombent sous la main.

De bon goût, la présentation intérieure comporte plusieurs éléments intéressants tels que des plateaux de rangement sous la planche de bord. Le groupe Platinum offert dans la version Limited comporte notamment un écran tactile de 12,3 po facile à utiliser. Au chapitre des matériaux, Toyota aurait

avantage à jeter un coup d'œil du côté de la concurrence, car certains éléments dégagent une impression de fragilité. L'ensemble reste néanmoins harmonieux et bien ficelé.

### Sous le capot

Le Highlander sort de la mêlée en proposant, en plus du V6, une motorisation hybride. Dans la plupart des circonstances, le modèle hybride réagit avec enthousiasme. Dans les côtes qui mènent vers Charlevoix, il nous fait quasiment oublier le V6. Ses performances sont mêmes légèrement supérieures à celles du V6 qui formait le groupe hybride l'an passé. Et elles sont comparables au V6 conventionnel. Mais lorsqu'on enfonce l'accélérateur, un bruit agaçant envahi momentanément l'habitacle. Le mariage entre le moteur à 4 cylindres et la boîte CVT semble alors moins heureux. Autrement, la douceur de fonctionnement est au rendez-vous, tout comme l'impressionnante frugalité en carburant. Pour les personnes intéressées, et elles sont nombreuses, la capacité de remorquage du modèle hybride est moins élevée : 1 587 kg (3 500 lb) par rapport à 2 268 kg (5 000 lb) pour le V6.

Sur la route, le nouvel Highlander démontre de l'aplomb, résultat d'une nouvelle architecture et d'une suspension réglée pour atténuer les soubresauts causés par les imperfections de la route. La douceur de roulement fait partie des atouts du véhicule. Par contre, ceux qui cherchent une conduite plus inspirée devront davantage regarder du côté du Mazda CX-9, par exemple. Toyota propose une version d'entrée de gamme à traction. Mais le rouage intégral constitue un meilleur choix.

Ce nouvel Highlander devrait continuer à figurer sur la liste des meilleurs VUS intermédiaires sur le marché. Il s'agit d'une valeur sûre. Si toutefois l'expérience globale se révèle positive, il doit néanmoins affronter des concurrents qui ne lui rendent pas la vie facile. Mais la présence de l'efficace motorisation hybride lui donne une longueur d'avance.



### Toyota Highlander 2020

#### Prix de départ :

42 329 \$ (LE, à traction)

#### Prix du modèle essayé :

58 329 \$ (Hybride Limited AWD avec groupe Platinum)

#### Motorisation du modèle essayé :

4 cylindres de 2,5 L (240 chevaux) et boîte CVT

#### Autre motorisation :

V6 de 3,5 L (295 chevaux) et boîte automatique à 8 rapports

#### Consommation selon le constructeur (ville/route) :

6,6 l/100 km / 6,8 l/100 km

#### Consommation moyenne obtenue durant l'essai :

6,8 l/100 km

#### Concurrence principale :

Chevrolet Traverse, GMC Acadia, Honda Pilot, Hyundai Palisade, Kia Telluride, Nissan Pathfinder, Mazda CX-9, Subaru Ascent, Volkswagen Atlas

## PUB IRLANDAIS CLADDAGH



581-741-3151  
369, RUE SAINT-PAUL  
QUÉBEC (QUÉBEC)  
VIEUX-PORT

14 LIGNES  
DE BIÈRE EN FÛT

DÉCOR TYPIQUE IRLANDAIS,  
BIÈRE IMPORTÉES ET MICROBRASSERIES LOCALES  
ET DU MONDE, WHISKIES



[PUBCLADDAGH.CA](http://PUBCLADDAGH.CA)

**Milano**  
pizzeria



## Chez Milano

**Vous avez le loisir de choisir**

Les succulentes pizzas  
Les généreuses pâtes  
Les entrées spéciales  
Les burgers  
Les salades

Et de plus  
C'est bon et copieux  
Le service est impeccable  
C'est beau et agréable!

LA MAIN À LA PÂTE DEPUIS 1968  
418-529-2919 - 194, CRÉMAZIE OUEST